

22.03.2005 – 17:00 Uhr

## Association du personnel de la Confédération (APC) - Succès syndical: pas de licenciement des plus de 55 ans

*Ostermundigen (ots) -*

A la demande de l'APC et des organisations du personnel, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a pris des mesures sociales supplémentaires en faveur des employés de longue date dont l'emploi est supprimé. Les collaborateurs âgés de plus de 55 ans et comptant 20 ans de service dont le poste de travail est supprimé seront pris en charge par une unité de soutien qui fournit du travail temporaire, principalement des travaux de liquidation au DDPS.

Les collaborateurs de longue date âgés de moins de 55 ans bénéficieront, à côté des mesures déjà en application, d'une indemnité de départ.

Ces mesures répondent à d'importantes revendications que les syndicats avaient formulées lors de l'entretien du 20 décembre 2004 avec le conseiller fédéral Samuel Schmid. L'APC s'est fortement engagée en faveur d'une solution acceptable au plan social en faveur des collaborateurs du DDPS qui, du fait de leur âge et de leur profil, sont difficilement reclassables. Le chef du département avait promis d'examiner avec soin et bienveillance les revendications des partenaires sociaux.

Contact:

Fred Scholl  
Personalverband des Bundes (PVB)  
Oberdorfstrasse 32  
3072 Ostermundigen  
Tel. +41/31/938'60'61  
Mobile: +41/79/444'75'92  
Fax: +41/31/938'60'65  
E-Mail: sekretariat@pvb.ch  
Internet: www.pvb.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007205/100487832> abgerufen werden.